

# Charte québécoise pour une toponymie paritaire

**CONSIDÉRANT QUE** les toponymes, en plus de leur rôle utilitaire, jouent un rôle patrimonial indéniable, qu'ils pérennisent le souvenir de personnalités marquantes de notre histoire et qu'ils offrent des modèles aux jeunes générations ;

**CONSIDÉRANT QU'**une infime part des toponymes formés d'après des noms de personnes honorent la mémoire de femmes (autour de 10 %) ;

**CONSIDÉRANT QU'**aujourd'hui encore, des noms d'hommes sont bien plus souvent retenus que des noms de femmes pour nommer de nouveaux lieux ;

**CONSIDÉRANT QUE** les grandes artères des principales villes du Québec sont nommées d'après des hommes ;

**CONSIDÉRANT QUE** la toponymie du Québec honore de nombreux hommes qui ne sont pas directement liés à notre histoire nationale ;

**CONSIDÉRANT QUE** la toponymie du Québec ne rappelle pas uniquement des noms de personnes, mais évoque aussi la mémoire de groupes, d'œuvres et d'évènements marquants de l'histoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs municipalités sont dotées d'un comité de toponymie ;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'existe à ce jour aucune étude publique dressant un portrait global de la place des femmes dans la toponymie québécoise.

*Nous, municipalités signataires de la Charte québécoise pour une toponymie paritaire, nous engageons à poser des gestes afin d'atteindre la parité toponymique :*

**EN ADOPTANT** minimalement deux toponymes féminins pour chaque nouveau toponyme masculin attribué ;

**EN PRIORISANT** des noms de femmes pour l'adoption de nouveaux toponymes de lieux d'importance ;

**EN FAVORISANT** des thèmes féminins pour l'attribution de toponymes à des projets d'envergure, tels que de nouveaux quartiers dont les rues pourraient porter les noms de femmes scientifiques, de femmes journalistes, de femmes enseignantes, etc. ;

**EN ÉVITANT** de se cantonner à l'histoire locale pour trouver de nouveaux toponymes féminins, au besoin ;

**EN OFFICIALISANT** à l'occasion des toponymes composés de gentilés féminins, de noms d'œuvres artistiques ou encore de dates d'évènements marquants, comme pourraient le faire un boulevard des Estriennes, une rue de l'Euguélonne ou encore un parc du 18-avril-1940 ;

**EN RÉCLAMANT** la production d'un rapport public sur la situation de la représentation des femmes dans la toponymie québécoise auprès de la Commission de toponymie du Québec.